# Pièces à joindre à votre demande de Revenu de Solidarité Active

## Vous êtes exploitant agricole, aide familial ou travailleur indépendant :



Si votre conjoint (e) perçoit des prestations familiales de la CAF, vous serez obligatoirement muté vers la MSA Sud Aquitaine. Vous devez envoyer un courrier à la CAF, demandant le changement de caisse et la mutation de votre dossier à la MSA Sud Aquitaine. N'attendez pas, faites la demande de RSA en ligne sur le site de la MSA

## Afin que votre dossier soit étudié rapidement, il doit être complet

Retrouvez les formulaires correspondants dans l'espace « Formulaires et Notices ».

## > Pour tous:

- La demande de RSA à solliciter en ligne, espace démarches
- La demande d'Allocation de Soutien familial si vous êtes seul (e) avec un ou des enfants et si vous ne percevez pas de pension alimentaire
- ♣ Votre Relevé d'identité bancaire (IBAN) ou un relevé d'identité postal (RIP), ou un relevé d'identité d'épargne (RICE).
- L'imprimé « capitaux placés ».
- Pour les propriétaires d'un terrain ou logement non loué (autre que l'habitation principale) : la photocopie lisible du dernier avis d'imposition de la taxe foncière
- Pour les propriétaires d'un bien loué : le montant mensuel brut des loyers perçus

### Pour les Exploitants Agricoles, Aides familiaux ou Travailleurs Indépendants

- Justificatif immatriculation société auprès du Tribunal de Commerce
- la demande complémentaire pour les non salariés avec le détail des aides, subventions ou primes (autant de demandes qu'il y a d'exploitants dans le foyer)
- justificatif ICHN micro BA
- L'imprimé Revenu Disponible concernant le dernier exercice comptable clôturé (autant de demandes qu'il y a d'exploitants dans le foyer)
- ♣ Pour les Travailleurs Indépendants : la copie du bilan comptable et/ ou le compte de résultat N-1
- **♣ Si vous êtes nouvel installé** : (1<sup>er</sup> exercice comptable non clôturé au jour du dépôt du dossier RSA) :complétez l'imprimé déclaration des recettes trimestrielles.

## Vous avez moins de 25 ans :

- Le formulaire Demande complémentaire pour les jeunes de moins de 25 ans Si vous avez été salarié durant les 3 dernières années avant la demande de RSA. : joindre les Bulletins de salaire sur les 3 dernières années ou attestation de fin de contrat délivré par l'employeur à destination de Pôle emploi
- ♣ Si vous avez été non salarié agricole : la photocopie de la déclaration de revenus faisant apparaître le chiffre d'affaires (ventes, productions vendues ou recettes) ou la photocopie de documents comptables faisant apparaître le chiffre d'affaires réalisé.

## Vous êtes saisonnier :

L'avis d'impôt de l'année civile précédant la demande

# Vous êtes pensionné et/ ou retraité : ( pension servie par un Organisme autre que la MSA)

- la photocopie lisible du dernier avis de paiement de la pension d'invalidité, quel que soit le régime d'appartenance y compris MSA
- la rente accident du travail
- la pension de vieillesse

PRC 10/2020 MSASudAquitaine

## Vous êtes domicilié auprès d'un organisme agréé :

l'attestation de l'organisme agréé ou CCAS ou CIAS auprès duquel la personne a élu domicile.

- Vous êtes incarcéré :Le bulletin d'incarcération

## > Vous êtes indemnisé par Pôle Emploi ou percevez des Indemnités journalières par la **CPAM** ou un autre organisme :

- Les derniers avis de paiement
- ♣ Si non indemnisé par Pôle emploi : La notification de rejet ARE ou ASS
- Vous êtes hospitalisé :
- Le bulletin d'hospitalisation

## En fonction de votre nationalité

## Pour les personnes de nationalité française ou ressortissantes de l'EEE ou de la Suisse, la photocopie lisible d'un des documents suivants :

- Titre de séjour en priorité
- carte nationale d'identité
- passeport
- livret de famille mis à jour
- extrait d'acte de naissance
- carte d'ancien combattant
- carte mobilité inclusion

## Pour les personnes étrangères et non ressortissantes de l'EEE :

- **Allocataire ou conjoint, partenaire d'un Pacs, concubin** soit :
  - à défaut d'attestation : la photocopie lisible des titres de séjour couvrant cette période de 5
  - la photocopie lisible du titre de séjour en cours de validité pour les titres de séjour d'une validité d'un an, joindre la photocopie lisible d'une attestation de la préfecture indiquant que la personne est autorisée à travailler en France depuis 5 ans.
- Enfants de moins de 18 ans de nationalité étrangère et nés en France :
  - un extrait d'acte de naissance
- Enfants de moins de 18 ans de nationalité étrangère et nés à l'étranger :
  - le certificat de l'Ofii dans le cadre du regroupement familial
- Enfants âgés de plus de 18 ans :
  - la photocopie lisible de son titre de séjour
- Pour les réfugiés ou apatrides soit :
  - la photocopie lisible du titre de séjour en cours de validité
  - la photocopie du récépissé de demande de titre de séjour valant autorisation de séjour portant la mention "reconnu réfugié" ou admis "au titre de l'asile"
  - la photocopie de la décision favorable de l'Ofpra ou de la Commission de recours des réfugiés
- Pour les bénéficiaires de la protection subsidiaire :
  - l'attestation de l'Ofpra accordant le bénéfice de la protection subsidiaire accompagnée du récépissé de demande de titre de séjour valant autorisation provisoire de séjour
- > Remarques : d'autres pièces sont susceptibles d'être demandées pour l'évaluation des ressources des non salariés.

PRC 10/2020 MSASudAquitaine